**Modèle de courrier de réponse de l’agent relatif à son droit à une période de préparation au reclassement**

🕬 Les mots inscrits en italique et cet encadré doivent faire l’objet d’un choix et/ou être enlevés dans la version définitive de l’arrêté.

*Adresse postale de l’agent*

*Lieu et date,*

*Adresse postale de l’employeur*

**LRAR n° …**

Objet : Réponse à l’information du droit à la période de préparation au reclassement (PPR) et au reclassement

*Monsieur/Madame le Maire/Président(e),* **(choisir)**

Par ce courrier :

J’accepte de bénéficier d’une période préparatoire au reclassement professionnel en vue de mon reclassement selon les modalités prévues par le code général de la fonction publique (CGFP) et le décret n° 85-1054 du 30 septembre 1985.

OU

Je refuse de bénéficier d’une période préparatoire au reclassement professionnel et je sollicite mon reclassement selon les modalités prévues par le CGFP et le décret n° 85-1054 du 30 septembre 1985.

OU

Je refuse de bénéficier d’une Période Préparatoire au Reclassement et je refuse de bénéficier d’un reclassement professionnel selon les modalités prévues par CGFP et le décret n° 85-1054 du 30 septembre 1985, pour le motif suivant :

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………

Je reste à votre disposition pour tout complément d’information et vous prie d’agréer, Monsieur/Madame le Maire/Président(e), mes salutations distinguées.

*NB : à titre d’information, le licenciement pour inaptitude physique intervient lorsque le fonctionnaire ne peut bénéficier d’un reclassement, d’une réintégration ou d’une admission à la retraite pendant ou au terme d’une période de disponibilité d’office après un congé de maladie (article 19 du décret n° 86-68 et article 41 du décret n° 91-298).*

Signature de l’agent

MAJ 10/01/2023